

MONSIEUR GUY HERCEND
MAIRIE
PLACE DE LA REPUBLIQUE
BP 38
56410 ETEL

AURAY, le 19 décembre 2016

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis les pièces relatives à l'élaboration du plan local d'urbanisme arrêté par votre conseil municipal du 30 août dernier et nous vous en remercions.

Parmi les orientations que vous avez définies dans ce document, nous avons constaté avec intérêt que vous souhaitiez conforter l'animation commerciale de votre centre-ville en adoptant le principe du linéaire commercial, conformément à l'article L151-16 du code de l'urbanisme. Les rues de la Libération et partiellement celle du général Leclerc sont concernées par cette règle que vous avez appuyée par une restriction d'installation des commerces dans votre zone artisanale. Cela nous paraît tout à fait cohérent.

Par ailleurs, compte tenu des fortes contraintes environnementales touchant votre territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan n'a pas de remarque particulière à formuler sur le reste de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Délégation
d'Auray

Frédéric JAN

